



Relation veuf avec étrangere

Par **Eloen**, le **02/09/2014** à **22:38**

Bonsoir à tous.

Ma demande consiste à connaitre nos droits concernant la succession de notre maman.

Ma maman nous a quitté en avril 2013. Mon père fréquente une sénégalaise de 25 ans plus jeune et qui n est pas saine.

Mes parents on 2 maisons dont 1 en location. Il y avait de l épargne aussi et des voitures.

Mes freres et moi sommes pommés et ne savons pas comment faire. Nous avons essayé de lui parler mais il ne veut rien savoir. Nous n avons plus le meme homme en face de nous. D ailleurs depuis quelques mois, un de mes freres et moi meme ne lui parlons plus.

Nos parents n avaient pas fait de contrat de mariage. Nous sommes allés chez le notaire en octobre.

Nous craignons qu il dépense tout pour la sénégalaise...
qui à notre avis est avec lui uniquement pour le confort l argent et ses papiers !!!

Que pouvons nous faire ?
pour sécuriser ce que notre maman à fait de son vivant.

Merci de votre aide.

Par **Visiteur**, le **03/09/2014** à **10:13**

Bonjour,
au décès de votre maman la succession a du se régler ? Qu'en est il ? Sinon, votre père fait ce qu'il veut de son argent ! Si il veut le dilapider avec sa nouvelle compagne, c'est son droit le plus strict !

Par **Eloen**, le **03/09/2014** à **10:28**

Merci Grenouille.

Au décès, nous avons été convoqué chez le notaire pour la succession. Notre père est usufruitier pour 1 partie des biens.

Nous ne pouvons donc rien faire ??? l'argent qu'il y avait sur les comptes, livrets ... au décès de maman, tout lui appartient ?

Par **Visiteur**, le **03/09/2014** à **13:37**

Notre père est usufruitier pour 1 partie des biens...
et le reste ? Pour ce qui est du numéraire, en principe les comptes sont bloqués pour justement régler ça ? C'est ce qu'il s'est passé au moment du décès de mon père et celui de ma mère. Mais comme nous avons, maman et moi, fait un compte joint et que j'étais le seul héritier, le blocage du compte courant a été de courte durée. Il y a quand même des zones d'ombres dans votre histoire...

Par **Eloen**, le **03/09/2014** à **14:05**

Oui je ne sais pas du tout si il y a de l'argent de bloquée...
Pour le reste, mes frères et moi sommes nus propriétaires - la part de notre maman divisé par 3 si j'ai bien compris.